

Convocation adressée par Monsieur le Maire, Jean-Louis WIART, le 7 janvier 2025.

Secrétaire de la séance : Cyril MONCHAL.

6 présents : Jean-Louis WIART, Olivier JUNIQUE, Eliane BERTRAND, Fabien DELOCHE, Cyril MONCHAL, Sylvain CANTAN.

1 absent excusée : Audrey DESCHAMPS.

2 pouvoirs : Grégory MAZET a donné pouvoir à Eliane BERTRAN et Carole SAVEL a donné pouvoir à Jean-Louis WIART.

1 absent : Jacques PERRET.

Le quorum est atteint.

19h00 - Début de séance

Monsieur Cyril MONCHAL est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance

1- Délibérations

- Délibération n°2025-001 : Attribution de subvention au Football Club du Plateau Ardéchois.

- Délibération n°2025-002 : Subvention demandée par le collège du vivarais Charles Foucaud à Lamastre pour sorties scolaires 2025.

- Délibération n°2025-003 : Attribution de subvention au Club des Amis du Bois Madame.

- Délibération n°2025-004 : Travaux de voirie.

2- Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 novembre 2024

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil municipal du 9 novembre 2024 est approuvé

Vote**En exercice : 10****Présents : 6****Absent(s) : 4****Pouvoir(s) : 2****Nombre de suffrages exprimés : 8****Pour : 8****Contre : 0****Abstention : 0**

DELIBERATIONS

2025-001 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB DU PLATEAU ARDECHOIS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Rapport :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de soutien reçue du FCPA fréquenté par 1 enfant de la commune, SERRE Timéo. Il est proposé d'attribuer une subvention de cinquante euros au FCPA.

Vote**En exercice : 10****Présents : 6****Absent(s) : 4****Pouvoir(s) : 2****Nombre de suffrages exprimés : 8****Pour : 8****Contre : 0****Abstention : 0**

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'accorder** la subvention de cinquante euros au Club FCPA.
- **D'autoriser et de mandater** Monsieur le maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

2025-002 : SUBVENTION DEMANDEE PAR LE COLLEGE DU VIVARAIS CHARLES FOUCAULD A LAMASTRE POUR SORTIES SCOLAIRES 2025 :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Rapport :

Monsieur le maire rappelle la demande de subvention formulée le 13 décembre 2024 par l'établissement scolaire Charles Foucauld, Collège-Lycée Professionnel à LAMASTRE pour :

- un séjour en Espagne du 20 au 23 mai 2025 pour un tarif de 380€ par élève dont un enfant de la commune scolarisé en classe de 5eme, PERRET Mathis et,
- un séjour en Alsace du 14 au 18 avril 2025 pour un tarif de 350€ par élève dont 2 collégiens de la commune scolarisés en classe de 3ème, PERRET Alexis et ALEXANDRE Léonie.

Il est proposé d'accepter de subventionner ces séjours à hauteur de 50 euros par enfant.

Vote

En exercice : 10

Présents : 6

Absent(s) : 4

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'attribuer** une subvention de cent cinquante euros à l'établissement scolaire Charles de Foucauld Collège-Lycée Professionnel à LAMASTRE.
- **D'autoriser et de mandater** Monsieur le maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

2025-003 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CLUB DES AMIS DU BOIS MADAME.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4,

Rapport :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention transmise par le club des Amis du Bois Madame assortie du rapport d'activité 2024. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de deux cents euros.

Vote

En exercice : 10

Présents : 6

Absent(s) : 4

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'attribuer** à cette association la subvention proposée.
- **D'autoriser et de mandater** Monsieur le maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

2025-004 : TRAVAUX DE VOIRIE.

Rapport :

A l'invitation du maire, M. Olivier JUNIQUE, premier adjoint, rappelle que le programme de voirie 2024 prévoyait la réalisation de la 3eme et dernière tranche du lotissement la Romanelle d'un montant de 50 644.20€ TTC pour laquelle une subvention du Département (Atout Ruralité) d'un montant de 23 498€ a été sollicitée.

Ces travaux n'ont pas pu être réalisés en 2024 et vont démarrer la semaine prochaine.

De même seront réalisés prochainement les travaux d'enfouissement de la fibre sur le secteur Croix de Pierroux, validés lors du Conseil Municipal précédent, d'un montant de 3 945.24€ TTC dont 1465.20€ TTC sont pris en charge par les bénéficiaires et par ADN pour 750€ HT.

Pour 2025, outre les travaux habituels de voirie qui feront l'objet d'une inscription au budget primitif, deux chantiers sont à prévoir :

- La 2eme tranche de la Croix de Pierroux dans le prolongement du chemin des Vignes, lui réalisé en 2023, d'un montant prévisionnel de 43 633€ HT chantier pour lequel une subvention du Département (Atout Ruralité) d'un montant de 17 453.20€ a été sollicitée.
- La réparation des dégâts des épisodes orageux de Septembre et Octobre 2023, chantier d'un montant prévisionnel de 42 020€ pour lequel une subvention de l'Etat (DETR) a été attribuée à la commune pour un montant de 25 394.03€.

Vote

En exercice : 10
Présents : 6
Absent(s) : 4
Pouvoir(s) : 2
Nombre de suffrages exprimés : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** effectuer ces propositions de travaux.
- **D'autoriser et de mandater** Monsieur le maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Questions diverses et informations

1- Vie sociale et festivités

Le spectacle offert par la commune à tous les habitants le 7 décembre en prélude à la soirée organisée par FAB a réuni plus de 200 spectateurs.

Le repas offert le 15 décembre aux aînés de la commune a réuni 35 convives, et 39 paniers garnis ont été distribués à ceux qui ne pouvaient y participer.

L'ensemble de ces manifestations représente une dépense de 3170.36 euros, (1100 euros pour le spectacle, 1312.13 euros pour le repas et 758.10 euros pour les paniers).

2- Réforme des redevances de l'eau et de l'assainissement

La préfecture appelle l'attention des communes sur la réforme des redevances des Agences de l'eau revue par la loi de finances 2024 entrée en vigueur le 1er janvier 2025.

Cette réforme permet de mieux répartir les coûts liés à la gestion durable de l'eau, de renforcer la préservation de la ressource et de consolider le principe pollueur -payeur pour tous les usagers domestiques, industriels ou agricoles.

Trois nouvelles redevances remplacent les redevances pour « pollution d'origine domestique » et pour « modernisation des réseaux de collecte » :

- la redevance sur la consommation d'eau potable
- la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable
- la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Les collectivités publiques et les services en charge de la gestion de l'eau sont donc invités à délibérer pour la mise en place de ces mesures.

Si BOZAS n'est pas directement concernée, en revanche chaque consommateur verra ses factures d'eau et d'assainissement modifiées pour tenir compte de cette réforme.

Toutes les informations complémentaires détaillées sont disponibles en mairie

3- Les archives municipales

La réhabilitation de la mairie a permis pendant les travaux, de réunir la totalité des documents détenus dans les anciens locaux, archives municipales et règlementaires, documents administratifs et documents de toutes natures, parfois très anciens.

Un classement sommaire a été réalisé lors du regroupement des documents, et un premier tri a été effectué avec le concours du service des Archives départementales qui dirige et contrôle la gestion des archives municipales.

Il est nécessaire aujourd'hui de poursuivre le tri et le classement des documents détenus sous le contrôle du service des archives départementales pour les traiter selon leur nature :

- Archives vivantes conservées au secrétariat de la mairie
- Archives anciennes à conserver dans le local spécialement aménagé à cet effet
- Archives transférées pour être conservées au service départemental des archives
- Documents à détruire.

Des devis sont demandés pour les travaux de reliure obligatoires de certains documents (Etat-civil, délibérations du CM, arrêtés...) et pour les opérations de tri sélectif qui nécessite l'intervention de sociétés spécialisées et agréées.

Néanmoins, le concours actif d'un conseiller municipal est sollicité pour suivre cette opération importante pour l'histoire de notre commune et de ses habitants, si la mission vous intéresse, merci de vous signaler à la mairie.

4-Rappel des investissements nécessaires sur les bâtiments communaux

S'agissant des investissements immobiliers, il convient de préciser que la totalité des subventions sollicitées pour la réhabilitation de la mairie (780 000 euros) ont été perçues. Par ailleurs, l'emprunt relais de 300 000 euros contracté en juin 2024 a été totalement remboursé en décembre dernier.

Par ailleurs, outre les travaux de voirie évoqués en délibération, des travaux sont à prévoir pour remédier aux désordres constatés sur les bâtiments municipaux : l'église qui bien que réouverte nécessite quelques interventions (électricité, étanchéité, systèmes de fonctionnement des cloches), la salle polyvalente (toiture, étanchéité), le foyer (travaux électriques).

Et des travaux complémentaires apparaissent nécessaires sur le bâtiment de la mairie pour parfaire l'assainissement du local réservé aux archives et des deux caves affectées aux appartements loués.

Des devis sont attendus pour l'ensemble de ces travaux inéluctables à moyen terme.

5- Rapport d'activité d'ARCHEAGGLO

Conformément à la réglementation le rapport d'activité 2023 d'ARCHEAGGLO est disponible en mairie.

Sa consultation permet d'apprécier l'ensemble des services apportés aux 41 communes de l'agglomération ainsi que les budgets correspondants.

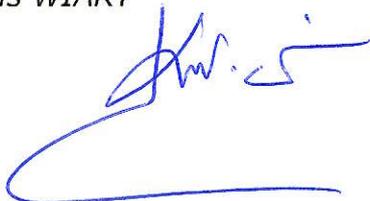
6- Le Plan Communal de Sécurité (PCS) :

La préfecture rappelle l'obligation de procéder à un exercice de mise en œuvre du PCS arrêté le 22 novembre 2024.

En attendant chaque conseiller est invité à consulter le document afin d'identifier le rôle et la mission de chacun en lors de sa mise en œuvre. Une réunion spécifique sera ensuite organisée.

La séance est levée à 21h00.

Signature du Maire
Jean-Louis WIART



Signature du secrétaire de séance
Cyril MONCHAL



